République française

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
**Séance du 6 février 2023**

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|---|---|---|
| AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15 | EN EXERCICE 15 | QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13 |

| DATE DE LA CONVOCATION : 2 février 2023 |
|---|

L'an deux mil vingt-trois et le six février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

**Etaient présents** : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DAVIRON RADIX Jocelyne, RULLIAT Christian, CAFFIER Fabien, FOURDIN Fabrice, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.
**Etaient absents** : DEJOUR Valérie (pouvoir à DURAND Pierre), RECOLLON Chantal (pouvoir à CAFFIER Fabien), CHABRAN Fanny (pouvoir à BARNOUD Frédérique), GLEREAN Thibault, BLUM Virginie
**Secrétaire de séance** : AIGLON Olivier

D/2023-011
**Objet de la délibération : Affectation des résultats du budget « logement social » 2022**

Madame la Maire rappelle les obligations qui incombent à la commune en termes d'affectation des résultats.

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Agnès NELIAS, Maire,**

- Après avoir entendu le Compte Administratif logement social de l'exercice 2022,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de : 47 057.37 €,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit cumulé d'investissement de : 12 549.17 €,
- Constatant qu'il n'y pas de Restes à Réaliser de la Section d'Investissement, et donc que le résultat déficit cumulé d'investissement, est de 12 549.17 €

**DECIDE, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, d'affecter les résultats comme suit :**

- Résultat de fonctionnement :
  - Affectation à la section d'investissement (ligne R1068) : 12 549.17 €,
  - Excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne R002) : 34 508.20 €.

- Résultat d'investissement :
  - Déficit reporté à la section d'investissement (ligne D001) : 12 549.17 €

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

| Olivier AIGLON<br>Secrétaire | 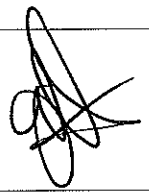 | Agnès NELIAS<br>Madame la Maire | |
|---|---|---|---|

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : - 3 MARS 2023
Publication ou notification du : - 3 MARS 2023
Publication site internet le : - 3 MARS 2023
Affichage liste des délibérations le : 09/02/2023